

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	Colette PIGNIER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**  
Fabien **DIDIER**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac  
Responsable du service des Ressources Humaines

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 09.11.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 15 novembre 2023 a été transmis le 09 novembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
075267303426720231115-DEL1509-DE  
Date de réception en préfecture : 15/11/2023

### FINANCES

#### Décision modificative N° 2 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses de l'EHPAD Les Grillons

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2023 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique notamment que des coûts supplémentaires sont anticipés sur les prestations (+20 000 €) et les fournitures médicales et hôtelières (+15 000 €). Une régularisation devrait également intervenir en 2023 sur la téléphonie (+9 000 €).

Par ailleurs, des dépenses supplémentaires interviennent sur les charges de personnel :

- Recours à l'intérim (+30 000 €)
- Mesures nouvelles intervenues en 2023 (+30 000 €)
- Coût des agents contractuels plus important que celui valorisé au budget (+120 000 €)
- Intervention de professionnels libéraux (médecins, kinésithérapeutes...) suite à la mise en place du tarif global (+50 000 €)
- Régularisation de salaire en raison d'un changement de situation d'agent en arrêt de travail (+20 000 €)

Enfin, il précise que des ajustements doivent intervenir en investissement pour les cautions déposées ou restituées par les résidents (+5 000 €).

Il propose la décision modificative suivante :

#### Section de fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>	
606268 – Autres fournitures hôtelières	+9 000.00 €
6066 – Fournitures médicales	+6 000.00 €
6262 – Frais de télécommunication	+9 000.00 €
6281 – Prestation de blanchissage à l'extérieur	+10 000.00 €
6282 – Prestation d'alimentation à l'extérieur	+10 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>+ 44 000.00 €</b>
62113 – Personnel médical et paramédical	+30 000.00 €
622312 – Autres médecins	+50 000.00 €
64111 – Rémunération principale	+20 000.00 €
64131 – Rémunération principale	+150 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>+250 000.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+294 000.00 €</b>

Section d'investissement :

<b>DEPENSES</b>	
165 – Dépôts et cautionnement reçus	+5 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>	<b>+ 5 000.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+5 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
165 – Dépôts et cautionnement reçus	+5 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 028</b>	<b>+5 000.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+5 000.00 €</b>

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Président pour agir en ce sens.

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 15
• Présents et représentés : 17
• Votants : 17
• Pour : 17
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,  
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,  
Pascale GLOUANNEC

## Acte à classer

**DELIB93**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-16T10-23-53.03 ( MI248886606 )

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20231115-DELIB93-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Décision modificative n.2 de l'ERPD de l'EHPAD les Grillons

Date de décision : 15/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [93 DELIB FIN DM n.2 Grillons.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PAGE DE GARDE 1.PDF](#) Type PJ : 99\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 16/11/23 à 10:23

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Transmis Date 16/11/23 à 10:23

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Accusé de réception Date 16/11/23 à 10:29